

République Française

RÉUNION

**CONSEIL MUNICIPAL
de RIVES-EN-SEINE**

Art. 48 de la Loi du 5 avril 1884

Le Conseil Municipal

se réunira en séance ordinaire

Mairie de Rives-en-Seine

Rives-en-Seine / Caudebec-en-Caux

Le samedi 20 janvier 2018 à 9 heures 30

OBJET de la RÉUNION :

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2017
- Informations et questions diverses

Fait à Rives-en-Seine, le 18 janvier 2018

Bastien CORITON



Bastien Coriton

Maire de Rives-en-Seine